



Conseil municipal du vendredi 8 JUIN 2018

Désignation d'une secrétaire de séance : Valérie VALOT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 8 JUIN 2018

**Présents** : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, RENAUDIN Philippe, VON FELTEN Karl, PAUSET Christophe, GROSJEAN Françoise, BRINGOLD Ludovic, GROSHENRY Bernard, ETIENNE Françoise.

**Excusés** : GATEY Anne, MIGNOT Fabrice, ARNOULD Michael, AUBRY Patricia, Gérard THOUILLEUX

**9 votants**

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2018**

Cf. document joint : **adopté à l'unanimité.**

**CONCORDANCE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION BUDGET COMMUNAL**

Les problèmes techniques liés à la réintégration du budget **CCAS** soldé en 2016 ayant été solutionnés, les comptes de gestion nous été transmis par la trésorerie ; nous pouvons donc valider pour l'année 2017, la concordance des comptes de gestion et des comptes administratifs

**COMPTES ADMINISTRATIFS Budget Communal.**

Budget Communal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	217 015,85 €	141 730,12 €
Recettes	255 052,30 €	94 747,09 €
Résultat	38 036,45 €	- 46 983,03 €

**AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Budget Communal	Fonctionnement	Investissement
Reports exercice 2016	304 285 €	- 4 641 €
Exercice 2017	38 036 €	- 46 983 €
Résultat	342 321 €	- 51 624 €

FONCTIONNEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 002 : **290 698 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES DEFICIT ANTERIEUR CH 001 : **51 624 €**

RECETTES COMPTE 1068 : **51 624 €**

## **COMPTES ADMINISTRATIFS budget EAU-ASSAINISSEMENT**

Les comptes de gestion nous ont été transmis par la trésorerie ; nous pouvons donc valider pour l'année 2017, la concordance des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Budget eau- assainissement	Exploitation	Investissement
Dépenses	76 273,64 €	3 332,62 €
Recettes	87 863,62 €	33 802,00 €
Résultat	11 589,98 €	30 469,38 €

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

Affectation par budget des résultats de fonctionnement et d'investissement

Budget eau- assainissement	Exploitation	Investissement
Reports exercice 2016	18 535 €	75 711 €
Exercice 2017	11 590 €	30 469 €
Résultat	30 125 €	106 180 €

FONCTIONNEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 002 : **36 125 €**

INVESTISSEMENT RECTTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 001 : **106 180 €**

RECETTES COMPTE 1068 : **0 €**

### **Délibération :**

Le Maire s'étant retiré les comptes de gestion des budgets, communal et eau-assainissement, sont **approuvés** et les comptes administratifs sont **adoptés à l'unanimité**

### **TRAVAUX SALLE DES FETES**

Rénovation des placards de la cuisine et d'un placard pour l'autolaveuse : travaux réalisés par le menuisier Mr JACQUES F. pour un montant de 4 848 € TTC – fait.

Rénovation toiture : noues pour résorption fuites d'eau = 2 725 € TTC, noues et sous-toiture pour résorption fuites d'eau et neige soufflée = 17 094 € TTC.

**Délibération : noues pour résorption fuites d'eau = 2 725 € TTC : adopté à l'unanimité.**

### **TRAVAUX ACCESSIBILITE**

Le dossier de mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes a été déposé auprès de la DDT pour validation. Une demande de DETR peut être sollicitée auprès de la Préfecture.

Pour la salle des fêtes le montant de l'aménagement de la place de parking est de 7 625 €.

Pour la mairie le montant de l'aménagement est de 1 334 €.

A cela sera ajouté le remplacement des grilles d'écoulement pluvial de la place de la mairie (ainsi que celle de l'école) à réaliser par l'ETS DELAITRE.

Pour l'accès de l'église, il nous faudra simplement investir dans une rampe supplémentaire en aluminium.

Une suggestion est faite par B. GROSHENRY sur une éventuelle rampe taillée dans la partie béton ajoutée pour accéder à l'autel ; cette suggestion sera étudiée et comparée à l'installation d'une rampe amovible.

Un chemin d'accès extérieur sera réalisé.

## **RGPD**

Réglementation Générale sur la Protection des Données, émanation nationale de la réglementation européenne validée depuis 2016, elle encadre et régit la compilation de données liée à l'exercice de nos compétences, notamment les données personnelles des administrés, des employés communaux et est applicable à compter du 25 mai 2018.

La collectivité doit désigner un délégué à la protection des données ayant pour missions de :

Cartographier les différents traitements de données exercés par la collectivité

Prioriser les actions

Gérer les risques

Organiser les processus interne

Documenter la CNIL.

Monsieur Karl VON FELTEN propose sa candidature.

**adopté à l'unanimité.**

## **PLU – PHASE PADD**

Lors de la présentation de la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre PLU aux Personnes Publiques Associées, plusieurs remarques ont été formulées concernant notamment le caractère agricole de notre commune, à valoriser d'une part, à préciser quant à sa déclinaison au sein de la future zone U.

Les différentes remarques formulées au cours de cette présentation ont été prises en compte par le cabinet IAD, ainsi que nos attentes quant aux zones AU et le type d'aménagements à prévoir dans le cadre de l'extension du lotissement de la Pellerotte.

La phase PADD sera approuvée à l'issue de la réécriture du document avec prise en compte de nos décisions pour la déclinaison des zones AU (début septembre).

Dans la première quinzaine de septembre sera organisée une réunion publique de présentation, suivie d'une phase de consultation.

Le dernier trimestre 2018 sera consacré à la phase opérationnelle d'Orientation d'Aménagement et de Programmation, avec l'écriture de la partie réglementaire.

Demande de certificat d'urbanisme de type CAU b pour les parcelles AA 87-88, n'ayant plus de POS, nous ne pouvons plus considérer le secteur comme étant en zone NA, mais plutôt faisant Partie de la zone Actuellement Urbanisée.

Dans ce cas, la commune se doit d'apporter les réseaux au droit des parcelles (35 m de réseaux secs et humides à prévoir) mais peut aussi prévoir un Projet Urbain Partenarial (à mettre en œuvre après validation du PLU) prévoyant l'aménagement des parcelles (financé par l'acquéreur) en lien avec l'aménagement de notre secteur.

## **PROCEDURE EXPULSION LOCATAIRE**

Audience du 04 juin 2018 : le locataire reconnaît devant madame le Juge ses torts et s'engage à fournir un préavis pour quitter le logement, et à rembourser ses dettes (~ 6 900 € fin mai 2018), possible par retour au sein de la cellule familiale et la perception de ses indemnités de chômage (entre 600 et 800 € par mois) ; délibéré le 12 juillet...

## **Informations et questions diverses :**

Rapport activité 2017 SIED 70 consultable en ligne

SICTOM réunion samedi 09 juin à 09h00 (entre autres points à l'OJ démission du président - élections)

Conseil d'école 15 juin 18h00

Estivales de Saône : 24 juillet

Festival de folklores

Projet Ecole – Périscolaire - micro-crèche

**Date du prochain CM** : 14 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.